

Agenda 21 (selon Wikipédia)

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme **Action 21** (connu en anglais comme **Agenda 21**). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Action 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le *programme Action 21* reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

France, art.6, Charte de l'environnement, 2005 :

« Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Une politique de développement durable a 5 finalités :

- lutte contre le changement climatique
 - préservation des ressources et de la biodiversité
 - satisfaction des besoins essentiels de la personne
 - cohésion sociale et solidarité
 - responsabilisation des modes de production et de consommation
-
- Chaque élu est concerné dans son champ d'intervention
 - Les actions aux différents échelons territoriaux s'imbriquent les unes dans les autres
 - La démocratie participative est au cœur du développement durable – associations, syndicats, professionnels, commerçants, entreprises, éducateurs, citoyens ... sont tous concernés par les politiques correspondantes

COMMENT AGIR

- . Imaginer une démarche globale et de planification, avec des actions pilotes comme outils pédagogiques
- . Piloter, décider, arbitrer (délibérer ; avoir un comité de pilotage)
- . S'organiser en conséquence à l'interne, avoir un référent
- . Organiser la participation des acteurs et des habitants
- . Évaluer pour pouvoir argumenter sur l'amélioration continue

DOMAINES D'INTERVENTION

1. Urbanisme

Aménagement urbain ; Construction ; Habitat ; Transports ; Mobilité ; Énergie

- Intégrer dans chaque projet d'urbanisme et d'aménagement la lutte contre l'effet de serre, les économies de ressources naturelles, l'économie de l'espace
- Imaginer des plans de déplacement
- Entretenir les zones frontalières avec d'autres collectivités
- Encourager les relations virtuelles et le recours aux technologies de l'information et de la télécommunication (y c. visioconférences)

2. Ressources naturelles et patrimoine

Milieus naturels ; Espaces verts ; Biodiversité ; Eau, Air, Sol ; Risques naturels ; Patrimoine bâti

- Réaliser un inventaire des patrimoines naturels, archéologiques et architecturaux, les protéger
- Conservatoire de la biodiversité
- Préserver et restaurer les zones humides
- Protéger la « nature ordinaire »
- Schéma de gestion de l'eau potable, limiter l'usage superflu de l'eau
- Passer des contrats avec les agriculteurs pour participer à la préservation et l'entretien des paysages
- Favoriser la participation de la population à l'élaboration de plans de prévention des risques naturels (inondations, foudre ...)
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols (bassins versants et permis de construire)
- Développer des pratiques écologiques d'entretien des berges et des cours d'eau
- Créer des partenariats avec les communautés voisines, favoriser des liens solidaires entre espaces ruraux et urbains

3. Développement local

Activités économiques ; Artisanat & commerce ; Agriculture ; Tourisme ; Emploi ; Formation ; Économie sociale et solidaire

- Réaliser une évaluation environnementale en amont de toute opération, accompagner la diversification du tissu économique
- Aménager des zones d'activités « durables » et créer les conditions d'un développement durable
- Inciter les entreprises à faire preuve de responsabilité environnementale et sociale
- Accompagner les jeunes peu qualifiés, favoriser l'emploi des seniors et des personnes handicapées
- Soutenir les services aux personnes les plus fragilisées
- Encourager une offre de loisirs et de tourisme durable
- Conforter les agriculteurs et les forestiers dans leur rôle d'entretien des paysages
- Collaborer avec les structures de l'économie sociale et solidaire pour l'éducation à l'environnement, la gestion des espaces naturels, le recyclage des déchets

4. Gestion de l'eau et des déchets

Réduction à la source ; Collecte, traitement, valorisation, recyclage ; Assainissement ; Eaux pluviales

- Revoir les techniques d'enlèvement des ordures ménagères et les méthodes de facturation (incitation)
- S'informer sur les techniques innovantes de collecte, encourager les filières de valorisation des matières, créer des postes d'ambassadeurs du tri
- Améliorer l'efficacité des réseaux d'alimentation en eau potable
- Diversifier les techniques d'assainissement, mettre en place un SPANC
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle pour limiter les risques d'inondation
- Utiliser les traitements naturels pour réduire la pollution de l'eau par les pesticides, sensibiliser les habitants

5. Éducation et citoyenneté

Information ; Communication ; Sensibilisation ; Démocratie locale ; Culture

- Soutenir des initiatives de discussion autour du « bien vivre ensemble » - droits et devoirs de chacun, respect de l'autre, solidarité entre les générations, préservation de l'environnement
- Faciliter la connaissance sur le développement durable
- Favoriser l'agriculture biologique pour les menus de collectivités
- Favoriser l'information sur le commerce équitable
- Permettre à tout citoyen d'accéder à la culture, aux sports et aux loisirs (dispositifs tarifaires adaptés)
- Mettre en place des politiques d'accompagnement, d'information et d'échange pour la collecte et la gestion des déchets, l'économie d'énergie et d'eau, le respect de l'espace public et de l'environnement
- Mettre en place un programme d'éducation à l'environnement en lien avec les écoles.

6. Action sociale

Solidarité ; Lutte contre les discriminations ; Insertion sociale et professionnelle ; Lien entre la génération

- Encourager les initiatives des associations à vocation socio-économique, de lutte contre l'exclusion, d'accès aux loisirs et à la culture
- S'assurer que les services sociaux répondent aux besoins de la population (logements ; garde des enfants ; enfants handicapés ; soins à domicile ; accès aux soins ; accès à la vie sociale ; accès à la culture ...)
- Adapter le temps des services publics aux temps des habitants
- Favoriser la mixité sociale
- Imaginer une politique tarifaire des services publics
- Veiller à ce que les logements sociaux soient économes en énergie et en eau
- Mettre en place des dispositifs pour embaucher des personnes en grande difficulté sociale
- Encourager l'économie social et solidaire (réseaux d'entraide ; insertion sociale par le travail ; commerce équitable ; relations directes entre producteurs et consommateurs ; systèmes d'échanges locaux – SEL)

7. Solidarité internationale

Coopération, Jumelage ; Échanges ; Entraide internationale ; partage des cultures

- Mettre en place une coopération décentralisée avec une collectivité territoriale d'un autre pays
- Associer les habitants d'origine étrangère à la prise de décisions
- Organiser des expositions, débats, rencontres, soirées ... pour sensibiliser aux questions du développement durable international, soutenir les acteurs du commerce équitable, sensibiliser les habitants à cette consommation
- Soutenir les associations locales qui portent des actions de solidarité internationale, aider la population locale à mieux connaître les habitants d'origine étrangère
- Participer à l'entraide internationale en période de crise
- Transposer les considérations ci-dessus à la solidarité inter-territoriale

8. Exemplarité de la collectivité

Eco-responsabilité ; Gestion et fonctionnement interne ; Formation interne

- Sensibiliser les élus et les agents à l'éco-responsabilité et au développement durable
- Évaluer l'impact environnemental et social des activités
- Adopter une politique d'achat responsable (achats sur la base de critères environnementaux et sociaux)
- Mettre en place une politique de gestion économe des flux dans les bâtiments publics
- Adopter le principe de la gestion différenciée des espaces verts
- Veiller à la parité et à l'égalité professionnelle, à l'intégration des personnes handicapées.

http://www.rare.asso.fr/images/ACTION_PDF_pour_Web/ACTION_DD_Mars2008.pdf

01.09.2008.

Brennilis